

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS128

présenté par

M. Acquaviva, M. Colombani, M. Castellani, M. Clément, M. Charles de Courson, Mme Dubié,
Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac,
M. Pancher, Mme Pinel et M. Pupponi

ARTICLE 5

Rédiger ainsi le début de la première phrase de l'alinéa 1 :

« Le fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée est chargé (*le reste sans changement ...*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de précision rédactionnelle afin de s'assurer que le fonds prévu à l'article 5 de cette présente proposition de loi soit bien une continuité du fonds créé à l'occasion de la première étape de l'expérimentation.